

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE AU PROJET DE CRÉATION D'UN CRÉMATORIUM SUR LA COMMUNE DE LAVAU (89170)

Le public est informé que, par arrêté municipal n°2023/01/01 du 16 janvier 2023, est prescrite sur le territoire de la commune de Lavau, pendant 33 jours calendaires du mardi 14 février 2023 à 14h30 au samedi 18 mars 2023 à 12h30, l'enquête publique portant sur le projet de création d'un crématorium à Lavau, sur les parcelles O-139 et O-138, à Lavau (89170).

La Commune est à l'initiative de ce projet dont elle a délégué la construction, la gestion et l'exploitation à la Société Crématorium Loire et Puisaye, délégataire, dans le cadre d'un contrat de Délégation de Service Public.

Conformément à la décision du 19 décembre 2022 du Président du tribunal administratif de Dijon, Monsieur René MOREAU, ingénieur divisionnaire des Travaux Publics de l'État, en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur et se tiendra à la disposition du public en mairie de Lavau aux dates et heures suivantes :

- Le Mardi 14 février 2023 de 14h30 à 17h30 ;
- Le jeudi 2 mars 2023 de 14h30 à 17h30 ;
- Le samedi 18 mars 2023 de 9h30 à 12h30.

Les pièces du dossier seront mises à la disposition du public à la mairie de Lavau pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie. A cet effet, un poste informatique sera mis à disposition du public sur demande. Les pièces du dossier seront également consultables et téléchargeables sur le site dédié à l'enquête à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4433>

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Monsieur le Maire de la commune de Lavau, par voie postale (Mairie de Lavau – 27, Grande Rue - 89170 Lavau) ou par mail : mairie-lavau89@wanadoo.fr

Pendant la durée de l'enquête, les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur en mairie pour être annexées aux registres. Elles pourront être également transmises par voie électronique à l'adresse suivante :

enquete-publique-4433@registre-dematerialise.fr

À l'issue de l'enquête, la copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie de Lavau et sur le site internet de la Commune <https://www.registre-dematerialise.fr/4433> pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le protocole sanitaire en vigueur à la date de l'enquête devra être respecté lors des permanences.